

FIDH  
17, passage de la Main d'Or  
75011 Paris  
France

Monsieur Laurent Fabius  
Ministre des Affaires  
étrangères et du  
Développement international  
Ministère des Affaires  
étrangères  
37 Quai d'Orsay  
75007 Paris

## OBJET: Intervention en faveur de Ashraf Fayadh

Paris, le 27 novembre 2015

Monsieur le Ministre,

Les organisations soussignées vous écrivent afin d'exprimer leurs graves inquiétudes quant à la condamnation d'Ashraf Fayadh à la peine capitale pour apostasie et d'exhorter le gouvernement français à intervenir d'urgence en sa faveur.

Ashraf Fayadh, poète, artiste, programmateur et membre de l'organisation artistique britannico-saoudienne *Edge of Arabia*, a été arrêté une première fois en août 2013 en lien avec son recueil de poèmes « *Instructions Within* » à la suite du dépôt d'une plainte par le Comité saoudien pour la promotion de la vertu. Relâché sous caution, il a de nouveau été arrêté en janvier 2014.

Selon son dossier d'accusation, en mai 2014, la Cour générale d'Abha a reconnu que M. Fayadh avait commis un acte d'apostasie (*ridda*), mais qu'il avait fait pénitence. L'accusation d'apostasie a été abandonnée, mais il a tout de même été condamné à quatre années d'emprisonnement et à 800 coups de fouet pour des chefs de blasphème.

Lors de son nouveau procès, en novembre 2015, le juge a annulé la décision précédente, déclarant que la repentance n'était pas suffisante pour éviter le prononcé de la peine capitale. Nos organisations pensent que toutes les poursuites à son encontre auraient dû être abandonnées et sont atterrées que M. Fayadh ait été condamné à mort pour apostasie pour le simple exercice de ses droits à la liberté d'expression et à la liberté de croyance.

En tant que membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH), l'organe intergouvernemental principal en charge de la protection et de la promotion des droits humains, et en tant que présidente du Comité consultatif du CDH, l'Arabie saoudite prétend garantir et respecter les normes les plus strictes en matière de droits humains. La décision de la Cour est une violation manifeste des droits internationalement reconnus à la liberté de conscience et d'expression. L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) dispose que « [t]oute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ». De plus, son article 19 dispose : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». L'Arabie saoudite est en violation complète des droits qu'elle s'est engagée à protéger en tant que membre du Conseil des droits de l'homme.

**pen**  
INTERNATIONAL

**P.E.N. CLUB FRANÇAIS**  
POÈTES ÉCRIVAINS JOURNALISTES

**ENGLISH  
PEN**

**fidh**

Ligue  
des **droits de  
l'Homme**



International  
Humanist and  
Ethical  
Union  
**IHEU**

**AURDIP**

Les inquiétudes sont en outre grandes quant au caractère non-équitable de la procédure suivie lors du procès de M. Fayadh. Il a ainsi été privé de représentant légal, apparemment suite à la confiscation de ses papiers d'identité au moment de son arrestation, en janvier 2014. M. Fayadh dispose de 30 jours pour interjeter appel de la décision. Nous exhortons les autorités saoudiennes à lui permettre d'avoir accès à un avocat qu'il aura librement choisi.

Nous exhortons le gouvernement français à soulever le cas de M. Fayadh auprès des autorités saoudiennes dans les plus brefs délais et lui demandons d'appeler à sa libération immédiate. Nous continuons également à exhorter le gouvernement français à demander la libération immédiate d'autres personnes détenues en violation de leur droit à la liberté d'expression en Arabie saoudite, notamment le blogueur libéral Raef Badaoui, qui purge actuellement une peine de 10 ans de prison et doit recevoir 950 coups de fouet supplémentaires, et son avocat et beau-frère Walid Abou al-Khair, qui purge une peine de 15 ans de prison.

Signataires :

PEN d'Angleterre (English PEN)

Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP)

FIDH

Union internationale humaniste et éthique (International Humanist and Ethical Union) (IHEU)

Ligue des droits de l'Homme (LDH)

PEN France

PEN International

